



Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique

28 juin 2011

Nous, les participants à la conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique », qui s'est tenue à Dresde les 27 et 28 juin 2011, déclarons ce qui suit :

L'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la conservation de la diversité biologique comptent aujourd'hui parmi les principaux enjeux environnementaux. Relever ces défis nécessite un engagement politique sans faille et l'adoption de mesures décisives à l'échelle mondiale. Dans bien des cas, nous avons déjà les connaissances et les technologies indispensables pour nous orienter vers un autre mode de développement. Il nous faut maintenant mobiliser nos ressources et notre créativité afin d'intensifier notre engagement sur la voie du développement durable, ce qui implique également des changements dans notre façon d'agir.

Réuni pour la première fois en 1971, le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO a jeté les bases d'un nouveau type de zones de conservation – les réserves de biosphère, ayant pour objectif principal le développement harmonieux de l'homme et de la nature. Le principe des réserves de biosphère a suscité une approbation croissante dans le monde entier et son succès s'est vérifié tout au long des quarante dernières années. Les réserves de biosphère représentent un réseau mondial de régions modèles où de nouvelles pratiques et options durables peuvent être testées pour une meilleure adaptation aux changements écologiques, économiques et sociaux, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le réseau mondial créé dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, et composé de plus de 560 réserves de biosphère réparties dans une centaine de pays, nous fait bénéficier de l'expérience acquise durant 40 années dans et avec les régions modèles de développement durable et vise à apporter une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ses effets et à la conservation de la diversité biologique. Nous attendons des mesures actuelles de protection du climat mondial qu'elles satisfassent également aux impératifs urgents de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable.

Depuis sa création, le Programme MAB a adopté des approches innovantes dans les domaines de la recherche, de la surveillance continue, de l'éducation et du renforcement des capacités, de la gestion, ainsi que pour la mise en œuvre de projets modèles. Loin de se limiter à la conservation de la nature, ces approches fournissent des modèles pertinents pour un mode de vie durable. Les réserves de biosphère sont donc un élément important dans les stratégies visant à préserver une Terre viable pour l'avenir des générations futures.

Les réserves de biosphère constituent un instrument efficace dans l'atténuation du changement climatique et servent de modèles pour l'adaptation aux effets de ce changement. Une telle fonction est particulièrement reconnue dans les domaines de l'utilisation durable des sols, des économies vertes, de la sauvegarde des services écosystémiques, de l'efficacité énergétique et



de l'utilisation des énergies renouvelables. Les réserves de biosphère sont des sites d'apprentissage du développement durable.

Se référant aux objectifs de la Stratégie de Séville (1995) et du Plan d'action de Madrid (2008), les participants à la conférence demandent aux États représentés au sein du Programme MAB d'accorder plus d'importance aux réserves de biosphère dans leurs stratégies pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Ils souhaitent également que ces États étendent à d'autres régions la mise en place des modèles développés dans les réserves de biosphère.

Sur cette base, nous considérons que les mesures suivantes doivent être prises :

Au niveau des politiques dans les États membres

- (1) Accorder une plus grande attention aux capacités qu'offrent le Programme MAB et les réserves de biosphère dans l'optique de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et mieux intégrer leurs apports dans les stratégies et les politiques relatives au climat à l'échelle nationale et internationale ;
- (2) Prendre davantage en compte le principe des réserves de biosphère dans la coopération en matière de développement et soutenir les projets correspondants qui associent l'élimination de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et la protection du climat dans les pays en développement ;
- (3) Mettre en place des cadres législatifs, administratifs et institutionnels adéquats à l'échelle nationale et/ou locale pour les réserves de biosphère, doter ces dernières des compétences appropriées, et fournir le financement et le personnel nécessaires à l'administration des réserves de biosphère et à leur fonctionnement ;
- (4) Développer davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles de développement durable et diffuser aussi largement que possible les bonnes pratiques et l'expérience acquise ;
- (5) Soutenir la recherche appliquée interdisciplinaire axée sur la résolution des problèmes, ainsi que le suivi et l'évaluation, y compris les savoirs traditionnels, en rapport avec le changement climatique et ses effets sur les réserves de biosphère, et intégrer les résultats de ces activités dans les programmes et projets de recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- (6) Soutenir les instruments et activités économiques novateurs qui associent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets à la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'au développement social, notamment les besoins des communautés locales et autochtones, en particulier dans le cadre de l'extraction des ressources naturelles et de la production d'énergie ;
- (7) Promouvoir le rôle de l'occupation des sols dans le piégeage du carbone, notamment dans les forêts, en mettant en œuvre et en évaluant le programme volontaire relatif au carbone REDD+ dans les réserves de biosphère, afin d'en apprendre davantage sur les



effets, les marchés et les pratiques, ainsi que de mettre au point de meilleures méthodes et de diffuser les enseignements tirés ;

- (8) Promouvoir une communication plus facile à saisir autour du concept de réserves de biosphère, ainsi que les processus nécessaires à cette fin ;

Au niveau pratique dans les réserves de biosphère

- (9) Intensifier les efforts afin de développer des approches innovantes en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (y compris des modèles financiers), mettre en pratique ces approches, adapter les plans de gestion en conséquence et les intégrer dans les approches du développement durables existantes, et les utiliser pour renforcer l'action des régions ;
- (10) Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour l'adaptation au changement climatique, sur la base d'une analyse de la vulnérabilité, en prenant en compte la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en impliquant la population locale ;
- (11) Prendre en compte les savoirs traditionnels, autochtones et locaux et les connaissances scientifiques modernes pour étayer la recherche sur le changement climatique ;
- (12) Intensifier les efforts pour utiliser les réserves de biosphère en tant que sites d'apprentissage du développement durable, qui font comprendre comment la conservation de la biodiversité maintient le flux de services écosystémiques et soutient la création d'opportunités économiques ;
- (13) Développer et resserrer davantage la coopération internationale pour le partage des expériences et des méthodes efficaces, ainsi que pour la mise en place de projets conjoints, y compris dans le cadre de partenariats ;
- (14) Accentuer et consolider les partenariats avec le secteur privé dans le but d'identifier, de développer et de promouvoir les marchés locaux, nationaux et internationaux pour les produits et services conformes aux impératifs du développement durable, et afin de privilégier les pratiques économiques non nuisibles au climat dans ces régions ;

Au niveau de l'UNESCO

- (15) Soutenir et exploiter pleinement le Programme MAB et les réserves de biosphère conformément à la Stratégie et à l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, ces réserves n'étant pas conçues seulement comme des sites de référence pour mieux comprendre les effets du changement climatique, en particulier dans les régions spécialement visées par l'UNESCO au titre de la priorité accordée à l'Afrique et aux PEID ;



- (16) Étendre le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui sont l'un des atouts clés de l'UNESCO en tant que régions de référence pour une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur les sociétés humaines, sur la diversité culturelle et biologique, sur les services écosystémiques et sur le patrimoine naturel et culturel mondial, et envisager d'intégrer les réserves de biosphère dans les programmes de recherche mondiaux coordonnés et interdisciplinaires sur le changement climatique ;
- (17) Favoriser l'échange international sur les meilleures pratiques et promouvoir les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en matière de partage de technologies et de bonnes pratiques par le biais de jumelages ;
- (18) Coopérer avec d'autres programmes intergouvernementaux et conventions de l'UNESCO et du système des Nations Unies, en particulier les trois conventions de Rio, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio + 20, et d'autres organisations ou institutions nationales ou internationales pertinentes afin de faire en sorte qu'elles utilisent davantage les réserves de biosphère en tant que régions modèles pour la recherche, l'apprentissage et l'expérimentation en matière de durabilité ;
- (19) Apporter un soutien politique et financier aux États membres pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère, en particulier des réserves transfrontalières, et leur gestion concluante.

Conclusion

Les participants à la conférence demandent que des moyens financiers, organisationnels et humains suffisants soient prévus pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans la présente Déclaration.

Les participants à la conférence invitent le Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) à faire sienne cette Déclaration lors de sa 23^e session et à la présenter à la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 36^e session en automne 2011.